

**Fiche de Données de Sécurité**

**MAPEPLAN P CA CLEANER**

Fiche du: 04/23/2026 - révision 1

Date de la première édition: 04/23/2026

**1. Identification**

**Identificateur de produit**

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : MAPEPLAN P CA CLEANER

Code commercial : 9067463

**Usage recommandé et restrictions d'utilisation**

Usage recommandé : Non disponible

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

**Identificateur du fournisseur initial**

Fournisseur : Polyglass U.S.A. Inc.

1111 West Newport Center Drive

33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: +1 866-222-9782

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence**

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887 Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

**2. Identification des dangers**



**Classification du produit dangereux**

Gaz inflammable, Catégorie 1A

Gaz sous pression - gaz liquéfié

Irritation oculaire — catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3

Gaz extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes et avertissement**



Danger

**Mentions de danger:**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312	Appeler un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P377	Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### Autres dangers

Aucun

#### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substances

Pas important

#### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 (HPR et ses amendements) et classification connexes:

#### Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification
≥90 - <100 %	acétone; propane-2-one	CAS:67-64-1 EC:200-662-2 Index:606-001-00-8	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H336

La concentration réelle des composants énumérés ci - dessus est retenue en tant que secret commercial.

Declared percentages are expressed in w/w

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux

Lésions oculaires

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés comburantes : Non disponible

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Température de stockage : Non disponible

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Occupational Exposure Limits (OEL)

	Type pays	Limites d'exposition professionnelle
acétone; propane-2-one CAS: 67-64-1	LEP (limite d'exposition professionnelle)	
	ACGIH	Long terme 250 ppm; Court terme 500 ppm A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair
	MAK ALLEMAGNE	Long terme 1200 mg/m <sup>3</sup> - 500 ppm
	OSHA	Long terme 2400 mg/m <sup>3</sup> - 1000 ppm
	ACGIH	Long terme 250 ppm; Court terme 500 ppm A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen; CNS impairment; eye and upper respiratory tract irritation

MAK	L'AUTRICHE	Long terme 1200 mg/m <sup>3</sup> - 500 ppm; Court terme 4800 mg/m <sup>3</sup> - 2000 ppm
MAK	SUISSE	Long terme 1200 mg/m <sup>3</sup> - 500 ppm
UE		Long terme 1210 mg/m <sup>3</sup> - 500 ppm

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur biologique

acétone; propane-2-one  
CAS: 67-64-1

Indicateur biologique: Acétone; Période d'échantillonnage: Fin du tour  
valeur: 25 mg/L; Par: Urine  
Remarques: Non spécifique

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

acétone; propane-2-one  
CAS: 67-64-1

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 30.4 mg/kg

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 3.04 mg/kg

Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 10.6 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 1.06 mg/l

Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 29.5 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 100 mg/l

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

acétone; propane-2-one  
CAS: 67-64-1

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 186 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 2420 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 1210 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 62 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 62 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 200 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 2420 mg/m<sup>3</sup>

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Gaz

Aspect et couleur : blanc

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 56.1 °C (133.0 °F)  
Inflammabilité: Non disponible  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible  
Point éclair : -17 °C (1 °F)  
Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
pH: Aucune donnée disponible  
Viscosité : Aucune donnée disponible  
Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible  
Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible  
Densité relative : 0.79 g/cm<sup>3</sup>  
Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

**Caractéristiques des particules:**

Particle size: Aucune donnée disponible

**Autres informations**

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible  
Propriétés caractéristiques des groupes de substances: Aucune donnée disponible  
Miscibilité : Aucune donnée disponible  
Liposolubilité : Aucune donnée disponible  
Conductibilité : Aucune donnée disponible

---

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité**

Stable dans les conditions normales

**Stabilité chimique**

Données non disponibles.

**Risque de réactions dangereuses**

Aucun.

**Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

**Matériaux incompatibles**

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

**11. Données toxicologiques**

**Informations sur les effets toxicologiques**

Voies probables d'exposition:

Contact cutané, absorption cutanée, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.

**Informations toxicologiques concernant le mélange :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| a) toxicité aiguë                               | Non classé  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| b) corrosion cutanée/irritation cutanée         | Non classé  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| c) lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le produit est classé: Irritation oculaire — catégorie 2A(H319) |  |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée      | Non classé  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| e) mutagénicité sur les cellules germinales     | Non classé  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

f) cancérogénicité	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Le produit est classé: Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique catégorie 3(H336)	
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :**

acétone; propane-2-one	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 5800 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 20000 mg/kg
		LC50 inhalation rat = 76 mg/l 4 h
		LC50 inhalation rat = 50100 mg/m3 8 h

**Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:**

Aucun

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:**

Aucun

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:**

Aucun

**Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:**

Aucun

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

**Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit**

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Liste des composants écotoxicologiques**

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
acétone; propane-2-one	CAS: 67-64-1 - EINECS: 200-662-2 - INDEX: 606-001-00-8	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia = 8800 mg/L 48h  a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 5540 mg/L 96h a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 302 mg/L 96h

**Persistence et dégradation**

<b>Composant</b>	<b>Persistence/dégradabilité :</b>
acétone; propane-2-one	Rapidement dégradable

**Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible

**Mobilité dans le sol**

Non disponible

**Autres effets nocifs**

Non disponible

**13. Données sur l'élimination**

## Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

### Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

### Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

### Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

## 14. Informations relatives au transport

### Numéro ONU

TDG-Numéro ONU: UN3501

ADR - Numéro ONU : 3501

DOT-Numéro ONU: UN3501

IATA - Numéro ONU : 3501

IMDG - Numéro ONU : 3501

### Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom d'expédition: CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (acetone)

ADR-Nom d'expédition: CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (acetone)

DOT-Appellation propre de transport: Chemical under pressure, flammable, n.o.s (acetone)

IATA-Nom technique: CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (acetone)

IMDG-Nom technique: CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (acetone)

### Classe de danger relative au transport

TDG-Classe: 2.1

ADR-Classe: 2

DOT-Classe de danger: 2.1

IATA - Classe : 2.1

IMDG - Classe : 2.1

### Groupe d'emballage

TDG-Groupe d'emballage: -

ADR - Groupe d'emballage : -

DOT-Groupe d'emballage: -

IATA - Groupe d'emballage : -

IMDG - Groupe d'emballage : -

### Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : Non Applicable

DOT-RQ: Oui                    DOT-RQ - Quantité: 5000 lbs

Non Applicable

### Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

#### TMD:

TMD Dispositions particulières: 16,130 16, 130

#### Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : 362, T50, TP40

DOT-Etiquette(s): 2.1

DOT-Symbole: N/A

DOT-Avion Cargo: 75 kg

DOT-Avion passager: Forbidden

DOT-Bulk: 313, 315

DOT-Non-Bulk: 335

DOT-Seuil de quantité limitée: 0

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 2.1

ADR-Numéro d'identification du danger : 23

ADR-Code de restriction en tunnel : 2 (B/D)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : Forbidden

IATA - Avion CARGO : 218

IATA - Étiquette : 2.1

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA - Erg : 10L

IATA - Dispositions particulières : A1 A187

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : Category D SW2

IMDG - Note d'arrimage : -

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG - Dispositions particulières : 274 362

IMDG - EMS : [F-D], [S-U]

---

## 15. Informations sur la réglementation

### Canada - Réglementations fédérales

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au Règlement sur les produits dangereux du SIMDUT (DORS/2015-17 tel que modifié par DORS/2022-272).

#### LIS - Liste Intérieure des Substances

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

#### LES - Liste Extérieure des Substances

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

#### INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

##### Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

### États-Unis - Réglementations fédérales

#### TSCA - Toxic Substances Control Act

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### Substances énumérées dans le TSCA:

acétone; propane-2-one est énuméré Section 8b  
dans le TSCA

#### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

##### Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 304 - Substances dangereuses :

acétone; propane-2-one

##### Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

#### CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

##### Substances énumérées dans le CERCLA :

acétone; propane-2-one Quantité à déclarer : 5000 livres

#### CAA - Clean Air Act

##### Substances énumérées dans le CAA :

acétone; propane-2-one est énuméré Section 112(b) - HON  
dans le CAA

#### CWA - Clean Water Act

##### Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

### États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

#### California Proposition 65

##### Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

#### Massachusetts Right to know

**Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :**

acétone; propane-2-one

**Pennsylvania Right to know****Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :**

acétone; propane-2-one

**New Jersey Right to know****Substances énumérées dans New Jersey Right to know :**

acétone; propane-2-one

**16. Autres informations**

Fiche du: 2026-04-23 - révision 1

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

  

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
A.3/2A	Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire — catégorie 2A
A.8/3	STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3
B.6/2	Flam. Liq. 2	Liquides inflammables - catégorie 2

**Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.